

Procès-verbal de séance du Conseil municipal

Séance du mardi 15 juin 2021 à 18 heures 00

Sous la présidence de Mme COURTOY Marguerite, Maire,

Etaient présents : Mmes DEVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, LASSAUGE Emilie, PERRIN Pauline
M. BORDOT Patrick, DESCHASEAUX Francis, DOILLON Marc, MEUNIER Alain

Etaient absents : Mmes KOWALIK Anne-Charlotte et LARRIERE Sophie représentées par M. DOILLON Marc,
M. HAMANN Gabriel représenté par M. DESCHASEAUX Francis, JEANNEY Paul représenté par Mme
DEVOILLE Monique, BOURGOGNE Anthony, GOURGUECHON Philippe (arrivé à 19h15)

Secrétaire de séance : Mme DEVOILLE Monique

Adoption du procès-verbal de la séance précédente [adoption à l'unanimité]

1-Désignation de l'entreprise retenue suite à l'appel d'offres : AEP Avenue de Fougerolles et Rue du Chanet

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, du 03 mai au 03 juin 2021, Ingénierie 70 a reçu les dossiers et a établi un classement des entreprises ayant candidaté.

Ces offres ont été examinées en commission MAPA le 14 juin avec Mme Alexandra HUERTA d'Ingénierie 70.

Après analyse détaillée des offres, *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse de l'entreprise STPI 88, domiciliée à St Nabord, dont le siège social est à RONCHAMP, pour un montant de 294 920 € HT (353 904 € TTC).*

Les travaux débuteront au mois d'octobre prochain.

2-Contrat groupe risque prévoyance avec le Centre de Gestion 70

Actuellement, un contrat groupe prévoyance (maintien de salaire, invalidité, complément retraite) avec la Mutex (groupe MMC) est proposé aux agents communaux.

Tous les agents n'ont pas désiré adhérer à leur embauche ; la cotisation se calcule à hauteur 2.29 % du traitement de base indiciaire, à la charge du salarié.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône nous propose de nous joindre à leur procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation pour le risque prévoyance complémentaire à effet au 1^{er} janvier 2022.

L'adhésion définitive au contrat de groupe restera subordonnée à la décision de l'organe délibérant de la collectivité après présentation des résultats de la consultation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence.

3-Modification du périmètre de la CCHC

La commune d'Anchenoncourt et Chazel a fait connaître sa volonté de sortir de la CCHC afin de rejoindre la Communauté de Communes de Terres de Saône à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par délibération du 14 avril 2021, le conseil communautaire a approuvé cette modification de périmètre.

De même, cette modification est subordonnée à l'accord des 38 conseils municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de périmètre de la CCHC avec le retrait de la commune d'Anchenoncourt et Chazel à compter du 1^{er} janvier 2022.

4-Annulation des factures eau/assainissement impayées par un contribuable

Dans le cadre d'un dossier de surendettement, la commission de surendettement de la Haute-Saône a élaboré des mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.

Il reste des factures d'eau impayées pour un montant de 111.91 € et d'assainissement pour un montant de 114.44 € au titre des exercices 2018-19.

Le Centre des Finances publiques nous demande d'annuler ces factures et d'émettre les mandats correspondants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de prendre acte de cette décision en vue de l'annulation de cette dette et autorise la maire à émettre les mandats correspondants.

5-Validation du RPQS de l'assainissement non collectif de la CCHC pour l'année 2020

La réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif est produit par la CCHC, et doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après discussion autour du fonctionnement du service, le Conseil Municipal adopte le RPQS de la CCHC avec 3 contre et 3 abstentions.

6-Convention avec un particulier portant occupation du domaine privé pour le captage d'une source et le passage d'une conduite d'eau non alimentaire

Un particulier bénéficie actuellement d'une convention avec l'ONF, (arrivée au terme des 9 ans pour un montant annuel de 90 €), fixant les conditions dans lesquelles s'effectue l'occupation du domaine forestier communal par les ouvrages de captage de source, le passage d'une canalisation et les ouvrages accessoires.

Le Conseil Municipal autorise la Maire, à l'unanimité, à renouveler cette convention pour une durée de 9 ans à hauteur de 100 € annuels.

7- Installation de Philippe GOURGUECHON, conseiller municipal, suite à démission

Suite à la démission de Mme Aurore MORAND et au refus de siéger de Mme Vanessa BORDOT, M. Philippe GOURGUECHON a été installé, candidat venant immédiatement sur la liste après le dernier élu.

8- Adoption du Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (R.P.Q.S)

Après présentation par la Maire du RPQS du service EAU, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité et autorise la mise du rapport en ligne, sur www.services.eaufrance.fr.

9- Adoption du Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement (R.P.Q.S)

Après présentation par la Maire du RPQS du service ASSAINISSEMENT, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité et autorise la mise du rapport en ligne, sur www.services.eaufrance.fr.

10- Divers

- Afin de palier à l'absence d'un agent technique, nous avons signé un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence) avec Cap Emploi 70, à raison de 20 heures hebdomadaires aidé par la Région à hauteur de 80 %.

ANIMATIONS PREVUES AU VILLAGE :

- **Juin** : en raison des contraintes préfectorales dues à la pandémie, nous avons fait le choix de n'organiser ni Fête de la musique, ni Feux de la St Jean.
- **Me 14/07** : Défilé avec Marché de pays et des associations
- **Sam 24/07** : Fête de la pêche à l'Etang Communal avec l'AAPPMA
- **Dim 05/09** : Vide grenier avec le Comité de jumelage
- **We 02 et 03/10** : Salon Multi-collectionneurs
- **Sam 09/10** : Loto des Pompiers
- **Dim 17/10** : Repas des Anciens ?
- **Vend 19/11** : Soirée beaujolais avec le Club de tennis
- **Sam 27/11** : Loto du Foot
- **We 03 et 04/12** : Téléthon avec l'Equipe de bénévoles
- **Sam 11/12** : marché de Noël avec le Comité de jumelage

Séance levée à 20h00

La Maire, Marguerite COURTOY